

C O N G O

---

Fabrice TALLON  
Adrien BOUNZEKI  
Joseph NGOUAKA-GNOULOU  
Julienne NKEMBI  
et Fulbert SAMBA  
sous la direction de  
Raphaël M'FOULOU

*Août 1978*

LE RECENSEMENT GENERAL  
DE LA POPULATION DU CONGO DE 1974\*

---

A - INTRODUCTION

1. Peuplement

Le peuplement de la République Populaire du Congo est ancien et remonte à la préhistoire. Les premiers occupants étaient les Négrilles ou Pygmées, aujourd'hui dispersés dans les zones de grande forêt et numériquement peu nombreux. L'essentiel de la population est constitué de Bantous.

---

\* Condensé de la brochure : Tome 1 - Rapport méthodologique, du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (Brazzaville - Août 1978).

A partir du XVI<sup>o</sup> siècle, les Kongo, déjà installés sur les deux rives du Bas-Congo, refoulèrent vers le Nord et le Nord-Est les Tékés et occupèrent la Vallée du Niari et les Plateaux de Mbé. A l'époque de la pénétration européenne, du XVIII<sup>o</sup> à la fin du XIX<sup>o</sup> siècle, deux grands courants migratoires Nord-Sud et Est-Ouest bouleversèrent les populations en place au coeur du continent africain et aboutirent à l'installation d'autres groupes : ainsi les Makaa s'installèrent dans le Congo septentrional, les Mbochis dans la cuvette congolaise, les Sangha vers les cours moyens de la Sangha et de la Likouala-Mossaka, les Kotas et les N'zabi de part et d'autre de la crête Congo-Ogooué. La colonisation française allait généralement fixer les populations dans ces zones rurales, ethniquement homogènes, et, par la suite, provoquer des migrations vers les villes nouvellement créées, occasionnant ainsi des brassages d'ethnies diverses.

La population africaine du Congo est Bantou à 97 %. Trois langues vernaculaires de portée nationale, le lingala, le munukutuba et le sangho pour les riverains de l'Oubangui, permettent des relations entre Congolais. Le français demeure la langue officielle.

## 2. Objectifs du recensement

D'inventaire préalable, très léger, du programme de base, le recensement de la population est devenu une véritable opération classique, avec des questions rétrospectives sur la mortalité, la natalité et la fécondité, utilisant de ce fait un questionnaire assez lourd. Ceci a été un voeu du Comité National du Recensement compte tenu des nombreuses insuffisances en matière de données démographiques et des besoins croissants en informations. Même si les résultats ne sont pas totalement satisfaisants, ils constituent néanmoins une base pour permettre certaines estimations. On peut ainsi résumer les objectifs du recensement :

- connaître l'effectif global de la population du pays et sa répartition géographique;
- déterminer les structures et indices démographiques de base;
- établir la base de sondage pour les enquêtes démographiques et statistiques futures;
- étudier les caractéristiques de l'habitat en milieu urbain.

### 3. Fondement légal du recensement et textes administratifs

3.1. Le recensement de la population de 1974 s'insère dans le cadre du programme d'observation permanente des faits démographiques adopté par le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC\*, décision N° 7/70-UDEAC-145 du 18 Décembre 1970.

Initialement, ce programme commun en matière de collecte des données démographiques dans les pays de l'UDEAC et du Tchad, était basé sur l'établissement d'un système d'observation permanente des faits démographiques qui s'articulait en trois phases distinctes :

- L'observation permanente pilote : opération d'essai, destinée à tester les techniques, les conditions matérielles et humaines et à évaluer les coûts.

- Le recensement général de la population : opération de base visant la connaissance des principales caractéristiques de structure de la population et l'établissement d'une base de sondage.

- L'observation permanente : opération complémentaire de la précédente afin de suivre les différentes composantes du mouvement de la population (natalité, fécondité, mortalité, migration et accroissement de la population, etc.); elle doit constituer aussi un moyen d'accélérer l'évolution vers un système d'état-civil correct et efficace.

3.2. En République Populaire du Congo, c'est au terme du décret présidentiel N° 72/125 du 20 Avril 1972 que la réalisation de tout ce programme a été ordonnée, en particulier l'exécution sur toute l'étendue du territoire national du recensement général de la population et dans la région de la Lékoumou, de l'observation permanente pilote. Ce décret précise les responsabilités des différents organismes chargés d'exécuter le programme et prévoit la création d'un Comité National du Recensement. Celle-ci fut effective avec la publication de l'arrêté du Président de la République N° 1883/PCE/CGSP/DSCE du 21 Avril 1972. Cet arrêté précise, en outre les attributions, le mode de fonctionnement et la composition du Comité National du Recensement.

Il faut aussi citer les arrêtés du Vice-Président du Conseil d'Etat qui créent et fixent les attributions des Comités Régionaux et Communaux de Recensement : arrêté N° 0848 du 28 Février 1973 et arrêté N° 0848 du 28 Février 1973.

---

\* Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Empire Centrafricain, Gabon).

L'arrêté N° 0284/MP/CGP/DSCE du 22 Janvier 1974 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixe la date de début du recensement de la population au 7 Février 1974.

## B - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT

### 1. Organisation générale

Avant d'aborder l'organisation générale du recensement, il convient de rappeler très brièvement l'organisation administrative de la République Populaire du Congo dans les années 1972 à 1973. Le territoire national était divisé en ce temps là en neuf régions administratives à la tête desquelles étaient placés des Commissaires du Gouvernement représentant sur le plan local le Parti Congolais du Travail et le Gouvernement-Brazzaville apparaissait comme une zone autonome dirigée par un maire. Au niveau central toutes ces structures administratives relevaient de la compétence directe du département du Bureau Politique du Parti, chargé de l'organisation, de l'administration du territoire, de la Presse et de la Propagande.

Compte tenu de son importance primordiale, nous avons tenu à la participation plus ou moins active de l'ensemble de l'appareil politico-administratif de l'Etat, de façon à nous assurer le concours de tous pour la réussite des opérations du recensement. C'est ainsi que nous avons édifié l'organisation ci-dessous. Au niveau national, le recensement est du ressort du Comité National du Recensement, placé sous la présidence de la Commission du Plan du Parti, et sous la vice-présidence de la Commission d'organisation de la Presse et de la Propagande du Parti, chargée de l'administration du territoire. Au niveau régional, des comités régionaux de recensement ont été mis en place pour faciliter la solution des multiples problèmes d'ordre matériel, publicitaire, humain et logistique.

L'ensemble des opérations du recensement est placé sous la responsabilité d'un Directeur National du Recensement (Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Economique), secondé par un Directeur National Adjoint (Chef du Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales). Le Directeur National assume des tâches de direction

administrative, financière et de coordination de l'ensemble des opérations du recensement. Il entre en liaison avec le Comité National dont il est le secrétaire. Le Directeur National Adjoint est le chef du Bureau Central Technique du Recensement (BCR) et le correspondant du Bureau Technique Régional-UDEAC. L'expert des Nations-Unies affecté au projet travaille en liaison avec les responsables nationaux du recensement. Le Bureau Central du Recensement est le collègue des cadres et techniciens supérieurs affectés au projet : il est chargé de la définition et de la mise au point des techniques à appliquer. Le Bureau Central sur le plan du travail est subdivisé en plusieurs sections :

- Section I : chargée de la définition des sujets et tableaux statistiques à sortir et des concepts, puis de l'élaboration des questionnaires et autres documents du dénombrement.

- Section II : chargée des problèmes de cartographie et découpage du territoire en zones de recensement et de l'organisation des missions exploratoires.

- Section III : pour les problèmes du traitement des données : organisation du dépouillement manuel, établissement des codes et élaboration des bordereaux et du programme de chiffrement des données. Son responsable était le correspondant du B.C.R. à l'Office Congolais d'Informatique.

- Section IV : chargée des problèmes touchant la formation du personnel (contrôleurs principaux, contrôleurs et recenseurs) et de l'organisation de la publicité.

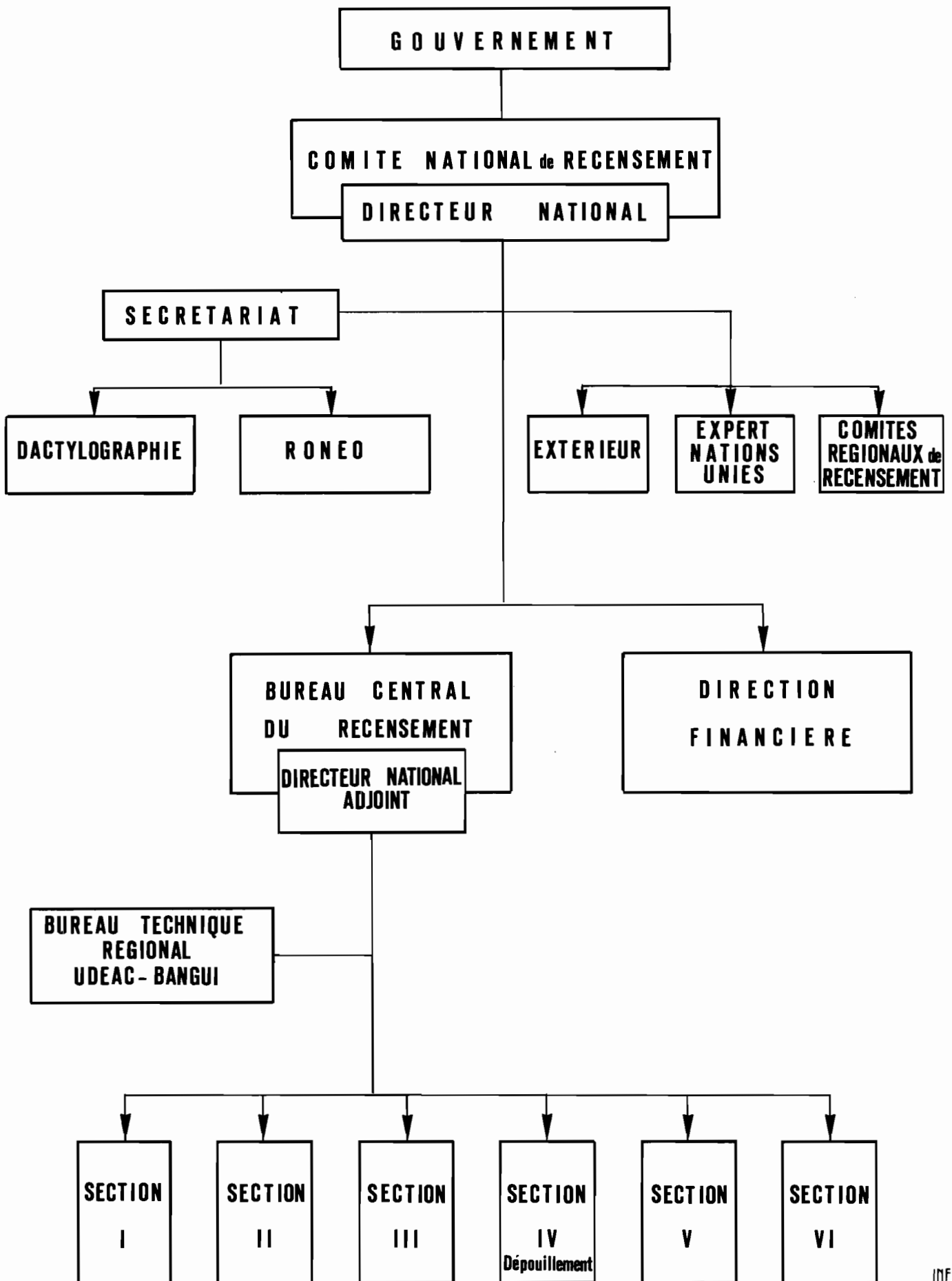
- Section V : pour l'analyse des données du recensement.

- Section VI : chargée de la gestion du matériel et fournitures et de leurs stocks dans les magasins.

Nous donnons ci-joint l'organigramme des différentes structures mises au point. Dans la pratique les choses n'avaient pas été si bien articulées, surtout parce que les principaux responsables du recensement n'avaient pas été nommément désignés par les textes administratifs, de sorte que la Direction Nationale n'avait pas été efficace :

- Le Directeur National qui était en même temps Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Economique n'était pas disponible à plein temps en raison de ses nombreuses occupations dans d'autres domaines.

# ORGANIGRAMME DU RECENSEMENT



- Le changement de personnes à la tête de la Direction de la Statistique, de la Direction des Investissements ou de la Direction du Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales avait entraîné nécessairement des modifications dans l'équipe responsable du recensement : pas de continuité dans l'action, méthodes de travail très souvent différentes.

Lors du dénombrement, le Bureau Central devant être présent dans toutes les régions en vue d'une meilleure coordination des différentes actions, il avait été décidé d'affecter un de ses membres dans chaque région en qualité de Superviseur; il devait aussi animer toutes les structures de propagande au niveau régional.

#### 1.a. Personnel - Matériel

Les opérations de dénombrement ont employé :

1.185 agents recenseurs,  
233 contrôleurs et 57 contrôleurs principaux,  
13 superviseurs.

Ce personnel a disposé des moyens de transport suivants :

37 véhicules "tout terrain" et 5 véhicules "Renault R4",  
110 bicyclettes et 50 mobylettes,  
1 hors-bord.

#### 1.b. Budget

Le recensement de la population de 1974 est un projet qui, débuté dès l'année 1971 par la préparation et la réalisation dans la région de la Lékoumou, successivement, du recensement exhaustif pilote et de l'observation permanente pilote des faits démographiques, se termine en Décembre 1978 par la publication des résultats définitifs.

Le présent chapitre qui en retrace les divers aspects financiers, prend en compte toutes les dépenses de personnel, de matériels et autres, engagées dans le cadre de ce programme de 1971 à 1978, c'est-à-dire de la phase préparatoire du recensement à la phase finale.

Ainsi, sur un coût total évalué en Décembre 1978 à 252.894.000 F CFA, soit 1.085.382 dollars US\*, la contribution du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population s'élève à 104.197.000 F CFA ou 447.197 dollars US, soit 41,2 % du coût total de l'opération. L'effort du gouvernement de la République Populaire du Congo est estimé à 148.697.000 F CFA.

---

\* 1 dollar US : 233 F CFA, 1978.



Contribution des Nations-Unies (FNUAP, PNUD, CEA)

En Janvier 1971, le Secrétariat Général de l'UDEAC introduit une requête préliminaire pour le financement du programme d'observation permanente des faits démographiques en UDEAC et au Tchad; il fut suggéré par la suite à chaque Etat d'introduire une requête séparée, portant uniquement sur la première phase du programme cité ci-dessus : le recensement général de la population, dénommé dans ce programme "Inventaire initial exhaustif". Une nouvelle requête a donc été soumise par le gouvernement congolais le 16 Juin 1972 au Directeur Exécutif du FNUAP. Cette requête fut aussitôt approuvée, et les crédits alloués en Février 1973; c'est en Mars de la même année que leurs dégagements ont commencé, avec l'arrivée en poste de l'Expert des Nations-Unies affecté au Projet.

Chaque année, pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux, de la hausse des prix et de la sous-estimation de certains postes de dépenses, le budget a dû être révisé avec l'accord du FNUAP; par exemple, alors qu'il n'avait été prévu que 4.029.000 F CFA, soit 17.292 dollars US pour couvrir les frais du traitement informatique, ce poste a coûté en réalité 31.837.000 F CFA, soit 136.639 dollars US.

a) Assistance financière et matérielle

L'assistance du FNUAP a consisté principalement en achat, fonctionnement et entretien de matériel roulant (11 véhicules tous terrains, 2 voitures légères, 41 mobylettes et 36 bicyclettes), de matériel d'enquête et d'équipement de bureau. Au total, ces postes de dépenses évalués à 44.308.000 F CFA, représentent 42,5 % du concours total du FNUAP. Le poste des "Services" qui comprend essentiellement le traitement informatique des données et la fourniture de 10.000 bordereaux de codification et des affiches publicitaires vient également en bonne place dans l'effort des Nations-Unies.

Du côté du personnel, il faut noter, outre le financement du poste d'Expert, la prise en charge de diverses indemnités aux personnels de recensement et de chiffrage.

Voici les grandes rubriques du budget total du recensement selon les deux contributions (Congo et ONU).

Budget résumé du Recensement

Postes de dépenses	Contribution	Contribution	Total
	gouvernementaire	FNUAP	
	milliers de Francs CFA		
I - Frais de personnel	102.389	30.343	132.732
1.1. Salaires versés	85.972	23.358	109.330
1.2. Frais de mission et primes de recensement	16.417	6.985	23.402
II - Equipement en matériel roulant	19.553	29.630	49.183
III - Equipement en matériel d'enquête et de bureau	11.714	14.678	26.392
IV - Services	13.884	29.884	43.430
V - Divers	1.157	-	1.157
Total général	148.697	104.197	252.894

b) Assistance technique

Le projet a bénéficié du concours du FNUAP dans le financement du poste d'Expert, de Mars 1973 à Août 1974. Durant cette période, en plus de ses tâches purement administratives et de gestion, l'expert a contribué efficacement, sur le plan technique, à :

- l'organisation générale du bureau central du recensement;
- la mise au point du programme de formation des contrôleurs principaux, contrôleurs et recenseurs;
- l'élaboration du programme général de la publicité et des moyens de cette publicité;
- la participation à l'élaboration des documents techniques du recensement (manuels du recenseur et du contrôleur), etc...

Le projet a bénéficié aussi du concours technique de M. Benjamin GIL, à l'époque Directeur du Bureau Technique Régional, Bangui (UDEAC-ONU), qui a animé plusieurs tables rondes portant sur des thèmes précis du recensement à l'intention des membres du Bureau Central; il a aussi contribué à la définition des procédures de contrôle du travail sur le terrain et des liaisons à établir entre les différentes hiérarchies.

Dans le cadre du Programme Africain de Recensement, trois missions d'experts de la C.E.A. ont séjourné à Brazzaville pendant la période des opérations préparatoires (sondage, démographie, informatique). Ces missions de courte durée, 8 à 10 jours environ, n'ont pas porté les fruits escomptés et se sont révélées très mal adaptées aux données du problème.

Par la suite, le concours de la C.E.A. fut vraiment sollicité pour la mise en place du programme CENTS en vue du traitement des données et pour l'analyse des données.

Ainsi, pour le traitement des données, le programme CENTS a été purement et simplement abandonné au profit d'un programme SINORG, générateur de tableaux statistiques et applicable par les techniciens nationaux; quant à l'analyse des données, c'est finalement avec une équipe très réduite dirigée par un démographe congolais que celle-ci fut menée tant bien que mal.

#### c) Formation

Dans le cadre du projet, avait été prévue la formation des cadres et des crédits avaient été alloués à cet effet (14.520 dollars US soit environ 3.383.160 F CFA). Malheureusement, aucun cadre national ayant participé au recensement n'a pu bénéficier de cette bourse. Cependant, avec des bourses du FNUAP, il avait été possible d'assurer la formation d'un cadre à l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé et celle de deux autres au Centre de Démographie de Roumanie (CEDOR).

Durant la période préparatoire, des membres du Bureau Central ont participé à plusieurs séminaires organisés par la C.E.A. dans le cadre du Programme Africain du Recensement et par la Fondation Allemande.

#### Contribution gouvernementale

Le recensement de la population est une opération nationale projetée et exécutée sous les auspices du gouvernement congolais, avec la contribution financière et matérielle du FNUAP. Bien avant l'approbation de la requête de financement soumise à cette instance internationale, les

travaux préparatoires, notamment le recensement pilote, les missions exploratoires et la formation des membres du Bureau Central, ont été entrepris (dès Novembre 1971).

Sur le plan du personnel, tous les cadres du recensement sont des fonctionnaires du gouvernement, mis à la disposition du projet. L'assistance bilatérale française s'est traduite par l'envoi de coopérants techniques. L'équipe des cadres est constituée essentiellement par des statisticiens jusqu'à l'analyse des données.

Sur le plan matériel, le gouvernement n'a certes pas acheté de véhicules neufs mais à chaque fois que le besoin était exprimé, le Parc National du Matériel Automobile de l'Etat affectait au Projet les véhicules nécessaires; de façon permanente, la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique disposait d'une seule voiture légère. Enfin, le gouvernement a affecté un local pour abriter les services du projet.

Au total, la contribution gouvernementale a été estimée à 148.697.000 F CFA dont 68,8 % pour les salaires, frais de mission et primes. En fait, l'enveloppe financière accordée au Projet a servi aussi à financer d'autres travaux et enquêtes de la Direction de la Statistique ce qui a réduit d'autant les moyens du projet.

## 2. Recensement pilote dans la région de la Lékoumou

### 2.1. Vue générale

- La région de la Lékoumou est située au nord-ouest de Brazzaville; Sibiti son chef-lieu, est à 350 km de Brazzaville par la route. Elle comptait en 1972 61.420 habitants pour une superficie de 20.910 km<sup>2</sup>, soit une densité de 3,0 habitants/km<sup>2</sup>. Les principaux groupes ethniques sont : les Tekés, Kotas et Babinga; le Munukutuba est utilisé comme langue vernaculaire dans la région.

- Cette région a été choisie en raison des circonstances favorables qui s'y trouvent réunies : réussite de l'opération "Regroupement des villages", réseau routier praticable en toute saison, accès facile, conditions géographiques très bonnes, bonne compréhension des paysans.

- Le recensement pilote a été réalisé en Avril 1972 dans le but de préparer le recensement général de la population de 1974 (en particulier tester la méthodologie et les documents prévus), ainsi que l'observation permanente pilote (constituer une base de sondage satisfaisante, liste exhaustive des villages après le regroupement).

## 2.2. Préparation du recensement pilote

L'observation permanente pilote des faits démographiques s'intègre dans le programme défini par la stratégie UDEAC (décret 7/70- UDEAC-145 du 18 Décembre 1970 du Conseil des Chefs d'Etat de l'Union); la méthode s'inspire d'enquêtes exécutées dans d'autres pays : recensement des populations de droit et de fait, (c'est-à-dire résidents présents, résidents absents et visiteurs), ainsi que des événements démographiques principaux (naissances vivantes, décès, arrivées et départs survenus au cours de la période de l'enquête). Cette enquête a été réalisée sans aide extérieure.

Une mission exploratoire a d'abord sillonné la région (du 9 au 25 Novembre 1971) pour : préparer le recensement pilote, localiser la population, procéder au dépouillement systématique des documents disponibles démographiques (monographies des villages, fiches d'état-civil...), prendre contact avec les autorités administratives et politiques en vue de la préparation psychologique, vérifier l'état des véhicules administratifs et les moyens en carburant, choisir la période favorable, rassembler l'information cartographique existante.

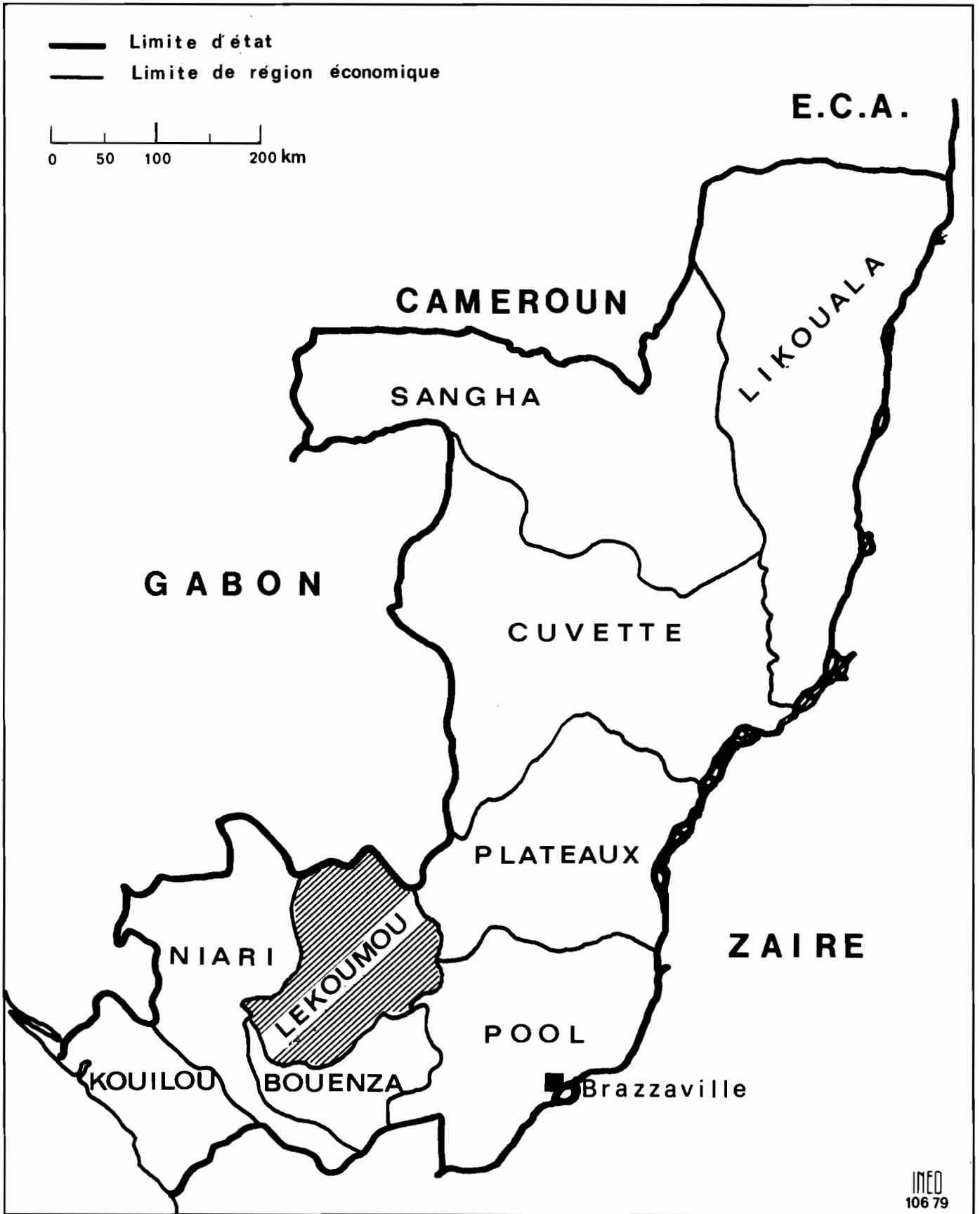
Après essai, le questionnaire adopté se présentait sous la forme de "feuilles de ménage", comprenant quatre pages.

## 2.3. Exécution des opérations


Une mission statistique de 18 membres s'est rendue dans la région du 11/3/72 au 22/4/72 pour procéder au recensement pilote.

Pour le premier district recensé, la formation des enquêteurs locaux a été assurée les 16 et 17 Mars et le recensement du 18 au 20 Mars. Certains agents furent envoyés dans les villages, d'autres dans les quartiers du chef-lieu. En moyenne, un recenseur a pu recenser 180 personnes par jour (il s'agissait en fait des Agents techniques de Statistique).

# CONGO



IMEO  
106 79

 LA LEKOUMOU : REGION PILOTE DU RECENSEMENT DE 1974

# REGION DE LA LEKOUMOU



La mission s'est ensuite scindée en deux équipes qui ont travaillé parallèlement dans deux autres districts (du 21/3/72 au 4/4/72) après avoir recruté et formé localement une vingtaine d'enquêteurs.

Pour le dernier district (le plus peuplé), les deux équipes se sont réunies, la formation des enquêteurs locaux ayant été préalablement assurée par le Superviseur; son recensement a duré dix-sept jours.

Sitôt après les opérations sur le terrain, le dépouillement manuel des feuilles de ménage a été entrepris, d'abord sur place, ensuite à Brazzaville, afin de connaître la répartition de la population par district, sexe et situation de résidence, ainsi que par village, sexe, âge et situation de résidence.

#### 2.4. Conclusions tirées de l'enquête sur la Lekoumou

Cette expérience a permis de montrer les difficultés auxquelles on pouvait s'attendre en matière de matériel, de déplacements, d'organisation (publicité) et même de questionnaire. En effet, celui-ci s'était avéré peu maniable et a donc été refait. Certaines questions ont été supprimées (sur la religion), ou moins détaillées (sur les enfants nés au cours des 12 derniers mois). D'autres questions ont été complétées (on a par exemple distingué la profession habituelle de la profession exercée actuellement). D'autres questions, enfin, ont été rajoutées (survie des parents, mortalité au cours des 12 derniers mois selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et l'âge, postes de radio, habitat en milieu urbain).

### 3. Champ du recensement

Le recensement de la population de 1974 est une opération exhaustive, qui couvre toute l'étendue du territoire de la République Populaire du Congo : les personnes qui doivent être recensées se trouvent à la date du 7 Février 1974 sur la surface du territoire national et appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Personnes habituellement domiciliées dans les différentes habitations visitées par les recenseurs, en notant pour chaque personne sa situation (présente ou absente) à la date du recensement; il s'agit des résidents présents et absents, c'est-à-dire de la population de droit.



- Personnes non domiciliées habituellement dans ces habitations mais qui s'y trouvent (de passage) à la date du recensement; ce sont les visiteurs.

- Personnes logeant dans des établissements particuliers (caserne, pensionnat, prison, etc.); c'est la population comptée à part.

#### 4. Cartographie et missions exploratoires

##### 4.1. Objectifs

Conformément à la note de service N° 1382/PCT/BP/COP du 7 Septembre 1972 du Bureau Politique, l'ancienne Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique a entrepris dans le cadre de la préparation technique du recensement plusieurs missions dans les neuf régions du Territoire National, en outre de la région autonome de Brazzaville. La toute première mission exploratoire test s'est rendue dans la région des Plateaux le 5 Décembre 1972.

Les missions exploratoires tant dans les zones rurales qu'urbaines, avaient pour but d'une manière générale la recherche des éléments objectifs et subjectifs d'appréciation conditionnant la réalisation du Recensement Général de la Population de 1974. Il s'agissait en fait :

- d'inventorier toutes les localités sur le terrain (villages, hameaux, centres d'habitations, campements, etc.) en recueillant les données disponibles sur les populations (taille, distance par rapport au Centre administratif de tutelle, conditions d'accès, infrastructure socio-économique, principales ethnies, langues vernaculaires, etc.);

- d'actualiser les cartes régionales établies par les services de l'aménagement du territoire et du Plan;

- d'établir un calendrier historique et un calendrier des activités paysannes;

- d'évaluer les possibilités en personnel pouvant être formé et utilisé lors du dénombrement au niveau des districts;

- de prendre contact avec les autorités politico-administratives des régions, des districts et des postes de contrôle administratif (PCA).

#### 4.2. Méthodologie en milieu rural

En milieu rural, nous avons distingué les zones marécageuses (régions du Nord) des zones de terre ferme. Dans les zones marécageuses, les équipes disposaient de "hors-bord" et de pirogues loués sur place tandis que dans les zones de terre ferme, les moyens de transport étaient des véhicules tout terrain. Mais pour les zones non accessibles, les équipes devaient alors marcher pour recueillir les données nécessaires (brousse, pistes, ponts défectueux, rivières sans ponts, etc.). L'objectif étant d'actualiser les cartes disponibles, il fallait en effet parcourir tous les axes routiers, pistes et sentiers, axes fluviaux, bras de rivière, lacs, etc. L'estimation des distances en kilomètres s'est basée sur la lecture des compteurs kilométriques des véhicules de mission et par empirisme (montre bracelet) dans les zones aquatiques et zones d'accès difficiles.

Les équipes (trois membres en moyenne), disposaient comme documents de travail des fiches des axes des dossiers de village et des projets de réforme des monographies de villages, du questionnaire sur l'état-civil, des cartes régionales.

- Fiche de l'axe - Ce document retraçait les itinéraires des missions sur un axe quelconque. Y étaient indiqués tous les endroits habités, les moyens d'accès dans les villages, la distance du village ou du hameau par rapport à un point d'origine, la taille du village et les éventuelles observations.

- Le dossier de village - Devaient y être inscrits tous les renseignements concernant l'emplacement des villages, la disposition des cases, les produits agricoles et leur mode de commercialisation, les produits de pêche et la période favorable, les infrastructures scolaires, sanitaires, religieuses existantes, les conditions d'accès, etc.

- Le projet de réforme des monographies de village - L'ancien document étant devenu caduc, il convenait de le réformer en connaissance de cause. A cet effet, un certain nombre de réformes étaient proposées afin de recueillir les avis des autorités de chaque circonscription administrative.

- Le questionnaire sur l'état civil - Ce document a permis de nous fixer sur l'enregistrement des événements démographiques les plus importants (naissances - décès) et partant du fonctionnement du service de l'état-civil de chaque circonscription administrative.

- Les cartes régionales - Ces cartes ont été mises à jour à partir des fiches des axes et des dossiers de village.

- Les tableaux de bord des véhicules - ont fourni les distances parcourues, de même, après conversion des durées en distances, que les montres bracelets des agents releveurs.

#### 4.3. Méthodologie en milieu urbain

- Objectifs - Ils étaient les suivants :

- Reconnaître les limites du périmètre urbain de chaque commune ainsi que les différents arrondissements le constituant.

- Reconnaître les limites des sections cadastrales actuelles.

- Déterminer les sections "non homogènes" des arrondissements; redéfinir de nouvelles sections homogènes.

- Dresser l'inventaire définitif, pour chaque arrondissement, des sections qui le composent.

- Pour chaque section ainsi définie, contrôler les schémas parcellaires sur le terrain en vérifiant les blocs anciens, en notant et en situant les blocs nouveaux, de façon à ce qu'ils soient repérables aisément. Dans cette perspective, les équipes vérifiaient que les noms de rues portés sur les schémas parcellaires étaient bien ceux en usage et sinon notaient les changements intervenus.

- Pour chaque section on dressait l'inventaire des blocs avec leur numéro d'identification et le nombre de parcelles qui le composaient.

- Pour les zones périphériques habitées mais non encore loties, c'est-à-dire non reprises par le parcellaire cadastral, on établissait un croquis de la zone, selon les mêmes modalités (blocs, rues et avenues et parcelles).

- Conditions de travail - En milieu urbain, les équipes opéraient à pied, après avoir été transportées par un véhicule tout terrain. Les équipes (10 agents en moyenne), disposaient du parcellaire cadastral, d'imprimés à remplir sur le terrain et des fournitures habituelles.

#### 4.4. Calendrier des missions exploratoires

Plusieurs fois modifié, le calendrier des missions s'est finalement échelonné de Décembre 1972 à Novembre 1973, soit sur une période de 11 mois, au lieu des 6 mois initialement prévus.

#### 4.5. Résultat des missions exploratoires

La tâche de la section cartographie du Bureau Central devait consister en une analyse des documents de travail des missions exploratoires (fiches des axes, dossiers des villages, cartes régionales, rapports de missions, etc.) afin d'en faire une synthèse et procéder au découpage du Territoire National en zones élémentaires de dénombrement.

- Le répertoire des villages et des localités - Le premier travail a consisté à mettre au point le répertoire des villages et localités, classés par axes routier ou fluvial et par circonscription. Un tel travail permet une exploitation sur ordinateur du recensement, puisque l'identification des ménages fait intervenir la Région, le District et le Village.

Le répertoire peut également servir de base de sondage pour les enquêtes statistiques ultérieures.

- L'actualisation des cartes régionales - Les cartes régionales mises au point dans les années 1968 à 1971 par les services de la Planification Régionale étaient trop anciennes pour être utilisées directement aux fins du recensement et l'expérience de la Lékoumou en 1972 l'a confirmé (regroupement des villages préconisé par le Gouvernement en 1969).

De nombreuses lacunes ont donc pu être comblées à la suite des missions exploratoires. Des exemplaires ont été corrigés à la main pour les besoins des Superviseurs et Contrôleurs principaux.

- Le découpage en zones de dénombrement - Les zones de dénombrement sont des unités géographiques d'étendue raisonnable pour pouvoir être affectées à un agent recenseur. La durée du dénombrement sur le terrain était fixée à 20 jours et le nombre journalier de personnes à recenser à 80 personnes, ce qui permettait de déterminer la taille approximative des zones de dénombrement.

- En milieu rural - 564 zones de dénombrement furent déterminées en respectant les limites territoriales des districts et PCA et en tenant compte des caractéristiques de l'habitat et des conditions d'accès (état des routes, pistes, cours d'eau, rivière, etc.). En général, une zone de dénombrement comptait environ 1000 habitants et s'étendait autour d'un rayon de 8 kms à l'intérieur duquel le recenseur devait se déplacer le plus souvent à pied.

- En milieu urbain - 500 zones de dénombrement furent déterminées en respectant les limites administratives des arrondissements car une zone de dénombrement comprend un certain nombre de blocs tous localisés dans une même section cadastrale et dans un même arrondissement. L'estimation de la population de chaque zone de dénombrement était obtenue à partir de l'estimation du nombre moyen d'habitants par parcelle trouvé pour chaque bloc lors des missions exploratoires. Pour déterminer le nombre de recenseurs nécessaires pour chaque section, il suffisait de diviser la population estimée par 1000, chiffre moyen que devait atteindre chaque recenseur.

#### 4.6. Difficultés rencontrées et leçons tirées

Difficultés de transport et de mesure des distances, complexité et application inégale des mesures de regroupement de villages, réticence voire même hostilité de certaines populations pour fournir les renseignements désirés, difficultés de contact avec certaines autorités et aussi parfois entre les divers membres des missions, ... tels sont les problèmes tant matériels qu'humains auxquels se sont heurtées les missions exploratoires.

Malgré ces difficultés, les missions ont fourni de très utiles indications sur les conditions du déroulement du futur recensement :

. Périodes favorables pour les opérations sur le terrain : pour les régions de terre ferme : Février-Mars ou période des grandes vacances (Juin à Septembre) en raison du meilleur état des routes à ces époques; pour les zones aquatiques du Nord : de préférence d'Avril à Juin (car à cette époque les populations sont plus stables dans leur village), plutôt que d'Octobre à Décembre (que préconiserait le calendrier climatique et pluviométrique).

. Personnel d'exécution (contrôleurs et recenseurs) : le recrutement de chômeurs est préconisé. Personnel d'encadrement : plutôt que des enseignants, recourir aux Agents de la Statistique et du Ministère du Plan.

. Approvisionnement en carburant et lubrifiant : utilité de constituer par avance des stocks convenables, placés en dépôt dans certains points carrefours.

. Veiller à la réparation rapide des véhicules et pour cela disposer de crédits utilisables d'urgence.

. Nécessité de caisses d'avance aptes à faire face aux multiples et menues dépenses imprévisibles.

## 5. Exécution

### 5.1. Publicité

Le recensement a bénéficié d'une publicité assez large. En effet, la publicité vise à mettre les populations au courant du recensement, à leur en expliquer les objectifs et à les informer de ce que l'on attend d'elles. Tous les moyens de diffusion disponibles ont été utilisés à cet effet.

- Moyens de diffusion écrits - Deux modèles d'affiches grand format ont été utilisés et apposés dans les endroits et édifices publics, peu de temps avant le dénombrement. Quatre modèles de tracts à l'en-tête du Comité National du Recensement portant respectivement les mentions suivantes : - Faites-vous recenser, c'est un devoir national - 7 Février 1974 : Recensement général de la population - Rappelez-vous de la date du 7 Février 1974 - Répondez consciencieusement aux questions du Recenseur - ont été d'autre part lancés dans les principales artères publiques et

distribués dans les villages, écoles, quartiers, etc. Des tee-shirts ou tricots blancs portant les inscriptions suivantes en rouge : vue de face : Combien sommes-nous ?, vue de dos : Recensement Général de la Population de 1974, ont été distribués à tout le personnel du recensement (Recenseurs, Contrôleurs, Superviseurs, Chauffeurs, etc.) qui devaient les porter durant la période du dénombrement.

L'insertion de quelques articles dans les journaux locaux, commencée bien avant le début des opérations du dénombrement, a dû être abandonnée, parce que la propagande orale était plus efficace.

- Radio et télévision - Les émissions radio surtout, et de télévision, ont été le support exclusif de la propagande, durant toute la période du recensement (préparation, collecte et publication des premiers résultats provisoires). Des émissions de radio et de télévision conçues entièrement par le Bureau Central du Recensement, ont été diffusées sous forme de sketches en langues vernaculaires, de causeries débat ou de tribunes libres. Peu de temps avant et pendant le dénombrement, une batterie de slogans mise au point par le Bureau Central était diffusée sur les antennes de la radio et de la télévision avant et après le journal parlé et le journal télévisé. Un petit film sur le recensement a été réalisé par la télévision congolaise.

Sur le plan purement local, la propagande orale a été menée par les comités régionaux et locaux du recensement auprès des populations : explications à l'intention des chefs administratifs, politiques, religieux, directeurs d'écoles et de collèges d'enseignement et toute personne détenant une autorité quelconque, pose des affiches, lancement des tracts publicitaires dans les quartiers et villages.

## 5.2. Opérations préliminaires

En arrivant sur le terrain, les équipes chargées du dénombrement devaient s'assurer que :

- Les autorités politico-administratives locales étaient suffisamment sensibilisées sur les opérations et les dispositions administratives qui leur incombait (en fait vérifier que les comités locaux du recensement étaient créés et fonctionnaient bien comme prévu).

- Un local au niveau du chef-lieu était disponible pour l'équipe du recensement (bureau, magasin et éventuellement dortoir des responsables techniques).

- Des salles (de classes) étaient réservées pour les réunions et conférences d'information et pour la formation (des contrôleurs et recenseurs).

- Une liste de candidats recenseurs et contrôleurs en nombre suffisant était établie.

- L'état des moyens de transport disponibles était établi avec toutes les précisions nécessaires (lieux de dépôt et d'approvisionnement).

- Les services publics locaux avaient bien reçu des instructions précises de leurs Directions Générales.

- La liste des villages par axe routier ou de rivière, mise au point lors des missions exploratoires était toujours valable (au besoin la mettre à jour).

### 5.3. Recrutement, formation et sélection du personnel

#### Membres du Bureau Central du Recensement

Les membres du Bureau Central ont été recrutés parmi les cadres statisticiens (ingénieur des travaux, adjoint-technique, démographe) du Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique, soit : un ingénieur des travaux statistiques, un économiste-démographe, quatre adjoints-techniques de la Statistique, deux coopérants techniques, un ingénieur statisticien, un attaché de l'INSEE.

La formation des membres du Bureau Central a été organisée sur le tas. Ils avaient bénéficié auparavant d'une formation spécialisée sous forme de séminaires de courte durée :

- Séminaire sur l'Organisation d'un recensement de population, Rabat (Maroc) 1973, sous les auspices de la C.E.A., Programme Africain de Recensements.

- Séminaire sur le traitement automatique des données d'un recensement, Wiesbaden (Allemagne Fédérale) 1973.



- Séminaire sur le programme CENTS, programme de tabulation, Yaoundé (Cameroun) 1973, sous l'égide de la C.E.A. Programme Africain de Recensements.

- Séminaire sur l'évaluation des données issues d'un recensement, Accra (Ghana) 1973, sous l'égide de la C.E.A.

- Réunions techniques et tables rondes, Yaoundé (Cameroun) 1973, Bangui (E.C.A.) 1973, Brazzaville (Congo) 1974, dans le cadre du Plan d'Action du Bureau Technique Régional (B.T.R.) du Secrétariat Général de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) Bangui.

Les membres du Bureau Central ont enfin, tout au long du déroulement des opérations, bénéficié de l'appui technique de nombreux organismes sous forme de missions de consultation et de fourniture de documentation : Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.), Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), Bureau International du Travail (B.I.T.), Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), Bureau Technique Régional - U.D.E.A.C.

#### Personnel du dénombrement

Les superviseurs ont été recrutés parmi les membres du Bureau Central du Recensement et les cadres supérieurs de la Statistique.

Les contrôleurs principaux l'ont été, soit parmi les agents techniques de la Statistique, soit parmi les anciens élèves des classes terminales des lycées, en chômage à Brazzaville. La sélection des contrôleurs principaux formateurs a été opérée en fonction des résultats obtenus aux différentes épreuves et de la participation aux discussions.

Les contrôleurs et les recenseurs quant à eux, ont été recrutés au niveau local (communes, chef-lieux de région, de district, de P.C.A., villages, etc...) parmi les jeunes chômeurs du niveau maximum de la classe de 3ème des collèges d'enseignement et résidant dans la région.

Mis à part les contrôleurs principaux qui ont été tous formés à Brazzaville par le Bureau Central, les contrôleurs et les recenseurs ont été formés localement par les contrôleurs principaux formateurs. A l'issue du stage commun un examen éliminatoire a été organisé dans tous les centres de formation pour la sélection des contrôleurs.

La formation de ce personnel s'est échelonnée chronologiquement : membres du Bureau Central et superviseurs en premier lieu, contrôleurs principaux ensuite, contrôleurs et recenseurs en dernier lieu. Elle a été organisée du 13 Décembre 1973 au 8 Janvier 1974, à Linzolo, près de Brazzaville, pour les contrôleurs principaux.

Les stages de formation, communs pour les contrôleurs et recenseurs, d'une durée maximale de 13 jours ouvrables, ont été organisés localement, avec un programme largement calqué sur le précédent : l'accent y était particulièrement mis sur la compréhension des instructions contenues dans le manuel du recenseur, sur la manière de procéder à l'interview des ménages et de remplir le questionnaire et les autres documents du dénombrement.

Après la sélection, les contrôleurs ont reçu un complément de formation plus spécialisé.

Certaines difficultés se sont produites au niveau de l'organisation des stages (affectation tardive des contrôleurs principaux formateurs, recrutement de candidats en nombre insuffisant, locaux difficilement disponibles) qui ont imposé des mesures d'adaptation.

#### 5.4. Collecte des données de base

Le programme de dénombrement mis au point par le Bureau Central prévoyait la réalisation des opérations en deux phases correspondant aux deux grandes zones (zone A et zone B) selon lesquelles le territoire avait été découpé.

Zone A : villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, N'Kayi, les régions de la Bouenza, du Kouilou, du Pool, du Niari, de la Lékoumou, de la Sangha et les districts d'Owando, de Mossaka et de Loukoléla.

Zone B : le reste, c'est-à-dire les régions des Plateaux, de la Likouala et les districts de Makoua, Kellé, Mbomo, Ewo, Boundji et Okoyo.

Le dénombrement devait commencer simultanément sur toute l'étendue de la zone A le 7 Février 1974, pour s'étendre, à mesure que les moyens humains et matériels étaient libérés, dans la zone B. Cette stratégie s'expliquait surtout par l'insuffisance des moyens de transport

disponibles et aussi par les caractéristiques géographiques de certaines régions (forêts inondées et marécageuses de la Cuvette congolaise). Les mêmes contrôleurs principaux devaient travailler successivement dans la zone A puis dans la zone B. Comme prévu, la collecte des données a débuté le 7 Février 1974, dès 6 heures du matin dans les communes de Brazzaville, Pointe-Noire, N'Kayi, Loubomo et dans les chefs-lieux des régions et des districts. Après le dénombrement de ces centres, les équipes devaient étendre leur action dans le reste des districts, zones essentiellement rurales : il s'agissait, en raison du manque d'expérience des contrôleurs principaux, contrôleurs et recenseurs, d'éviter de disperser trop vite sur le terrain des équipes insuffisamment rôdées; en même temps, en concentrant toutes les équipes dans une zone restreinte, on pensait pouvoir tester les aptitudes de chacun, détecter à temps les insuffisances pour y remédier, au besoin en recyclant certains agents déficients.

Chaque recenseur disposait d'une fiche de zone (liste des villages et hameaux) selon les différents axes (routes, pistes, rivières, etc.) en milieu rural, et d'un plan cadastral en milieu urbain (Brazzaville, Pointe-Noire). Le recenseur procédait ensuite à l'interview, case à case, après avoir identifié tous les ménages. Contrairement à la consigne générale, le numérotage des cases avait dû être abandonné très vite dans les petites localités de moins de 1.000 habitants, vu les complications et la charge supplémentaire de travail que cela entraînait (du reste, dans ces petits villages, tout le monde se connaît; de plus, le repérage des ménages, se fait sans grands problèmes, une fois le chef de ménage bien désigné). En général, les recenseurs étaient de la région et ils étaient assistés par un notable du village.

En ville, les problèmes étaient moindres, en raison du genre de vie propre à ce milieu.

Les populations se sont prêtées sans trop de difficultés aux questions des recenseurs hormis quelques sectes religieuses et les étrangers. Le contact avec les populations n'a pas posé de difficultés particulières, sauf dans certaines régions où les consignes de demander sur place n'ont pas été appliquées par les habitants.

L'organisation du travail différait selon qu'il s'agissait d'une zone urbaine (forte concentration de population) ou d'une zone rurale.

Dans les communes et chefs-lieux, les recenseurs et les contrôleurs se retrouvaient au Bureau du Recensement tous les matins avant de se lancer sur le terrain, et le soir, pour faire le point de la journée.

En milieu rural, les recenseurs avaient des contacts moins réguliers avec leur contrôleur, en raison des difficultés de déplacement. C'est pourquoi dans certaines régions où il n'était pas possible de louer des bicyclettes pour les contrôleurs, on travaillait en équipes mobiles, chaque contrôleur se déplaçant à pied avec tous ses recenseurs, de village en village. Ailleurs, la méthode préconisée par le B.C.R. avait été tant bien que mal appliquée : le recenseur procédait au dénombrement des populations de sa zone, par balayage systématique des villages de la dite zone. Il faut signaler que très souvent les recenseurs ont parcouru ainsi de longues distances à pied, tout comme leur contrôleur et que c'est finalement grâce à leur bonne volonté à tous que le travail a pu être effectué.

En général, le remplissage de la feuille de ménage et des autres documents a été correct; au début du dénombrement cependant, la qualité du travail et le rendement des recenseurs étaient très bas, surtout dans les zones rurales où le manque de recenseurs avait obligé de recruter tous les candidats. C'est dans ce cas que le recours au stage de recyclage était envisagé. Par contre en ville, en raison du niveau d'instruction plus élevé des recenseurs et de leur conscience au travail, on a vite atteint un rendement élevé. Les contrôleurs avaient bien compris les instructions. Selon le cas, ils réalisaient des tournées, des visites auprès de leurs recenseurs ou bien les assistaient en permanence lorsqu'ils travaillaient en équipes mobiles. Ils veillaient dans tous les cas à la couverture du recensement et effectuaient en général le soir, des contrôles systématiques de tous les questionnaires.

Les documents de travail des recenseurs n'ont pas toujours pu être collectés régulièrement, ce qui a entraîné des retards dans l'élaboration des tableaux récapitulatifs et l'estimation des effectifs globaux.

Les contrôleurs principaux et les superviseurs ont joué un rôle de contrôle, de coordination, d'orientation et d'organisation très appréciable, malgré qu'ils n'aient disposé que de très peu de moyens de travail. En plus des tâches de formation, ils ont effectué des visites des recenseurs et des contrôleurs sur les lieux de travail, assuré le contrôle

de couverture au niveau des villages du secteur et du district. Ils se sont également acquittés de tâches administratives telles que l'approvisionnement en fournitures, carburant, matériel d'enquête et la distribution de ce matériel, le paiement des agents et des créanciers divers, la liaison entre les différentes équipes ainsi qu'avec le superviseur et même le bureau central. Le rassemblement des documents, l'établissement des fiches récapitulatives et le contrôle des dossiers se sont effectués, de ce fait, très en retard.

Dans toutes les régions et communes de la République Populaire du Congo sauf celle de la Likouala, le dénombrement proprement dit s'est déroulé entre le 7 Février et le 16 Avril 1974 : 60 jours pour le Niari et la commune de Loubomo, 64 jours pour la région de la Bouenza et la commune de N'kayi, 40 jours pour le Kouilou et la commune de Pointe-Noire, 69 jours pour la Cuvette, 40 jours pour la Lékoumou, 186 jours pour la Likouala, 45 jours pour les Plateaux, 52 jours pour le Pool et 61 jours pour la Sangha.

Ce sont essentiellement le manque d'équipements, les difficultés de ravitaillement, ainsi que les défauts de liaisons entre les populations et le personnel de recensement ou bien entre les différents membres de ce personnel qui expliquent l'allongement de ces délais par rapport aux prévisions.

## 6. Exploitation

Alors que les opérations sur le terrain se sont terminées vers le 15 Juillet 1974 (région de la Likouala), ce n'est que vers le 15 Novembre que les feuilles de ménages furent rassemblées au Bureau Central du Recensement, à la Direction de la Statistique à Brazzaville.

Ces feuilles de ménages sont les documents de base à partir desquels sont exploitées les données du recensement.

Un dépouillement manuel a été effectué après les opérations sur le terrain, d'Août 1974 à Janvier 1975. Le volume XIV - Population des Localités a été publié en Juin 1975 et donne un premier aperçu sur la population des villages, des régions et des districts.

### 6.1. Codification

Les travaux de codification ont débuté le 17 Juin 1974. A ce moment, les opérations de recensement sur le terrain n'étaient pas terminées partout (dans le Nord du pays, d'accès difficile, elles se sont terminées en Novembre 1974).

L'effectif global affecté à la codification était de 39, dont un agent technique, un commis statisticien, 36 codifieurs, un planton.

Les 36 codifieurs ont été répartis en 5 groupes dont un, composé de 5 agents a été affecté à la recodification, c'est-à-dire la correction des erreurs après passage sur ordinateur. Les 4 équipes s'occupant de la codification étaient composées d'un chef d'équipe, d'un contrôleur et de 5 ou 6 codifieurs.

Le travail de codification s'effectuait avec les documents suivants : la feuille de ménage (document de base), le bordereau ou fiche de codification (document où l'on reporte sous forme chiffrée les renseignements des feuilles de ménage), la liste des codes utilisés, le cahier de répartition (tenu par le chef de la sous-section, il fait état du travail remis à chaque équipe; le chef d'équipe possède également à son niveau un cahier de répartition du travail par codifieur), le cahier de contrôleur permet le contrôle du rendement journalier de chaque codifieur (chaque codifieur avait un minimum de 160 personnes à codifier chaque jour), le cahier du codifieur (le codifieur fait état de son travail du jour), le cahier de transmission (cahier sur lequel sont inscrites les fiches envoyées à l'Office Congolais d'Informatique).

La codification a été faite selon les régions, district par district, et selon les communes, arrondissement par arrondissement. Elle a duré 18 mois.

Le travail s'effectue jour par jour, chaque codifieur rassemblant en fin de journée les feuilles de ménage codifiées et les bordereaux correspondants. Le contrôleur assemble à son tour le travail quotidien de tous ses codifieurs. Le lendemain, il le contrôle et détecte d'éventuelles erreurs. Il peut les corriger lui-même, ou les remet au codifieur. Quand le travail est jugé bon, le contrôleur mentionne dans son cahier le rendement journalier de chaque codifieur; il remet alors les fiches de

codification et les feuilles de ménages au chef d'équipe, qui les remet lui-même, après nouveau classement, au responsable de l'atelier.

Les documents sont alors ventilés, les feuilles de ménage classées et stockées, tandis que les bordereaux sont envoyés au service Informatique.

## 6.2. Traitement informatique

Le personnel de l'Office Congolais d'Informatique (O.C.I.) qui a travaillé sur le recensement comprend : un chef de projet (superviseur), deux programmeurs (à la suite du changement de programme : CENTS puis S.M.I., l'équipe s'est composée en fait d'un analyste-programmeur et d'un programmeur), et six agents chargés de la perforation (3) et du contrôle (3).

Commencée en Octobre 1974, la perforation s'est terminée en Octobre 1977; elle porte soit sur les ménages, soit sur les individus : au total, plus de 1.800.000 cartes ont été perforées. Les renseignements de ces cartes sont enregistrés sur bandes (programme REGEN), par district, par arrondissement, elles-mêmes passées sur ordinateur (IBM 370/125); les erreurs sont enregistrées sur un listing, renvoyé à la Statistique avec toutes les fiches codifiées (les bonnes et les mauvaises) en vue de la correction des erreurs et de la recodification des données.

## 6.3. Correction des erreurs

L'équipe chargée de la recodification (5 agents), a commencé à fonctionner en Septembre 1974. Le travail consiste à corriger toutes les erreurs mentionnées sur le listing. De nouvelles fiches sont ainsi codifiées, qui sont renvoyées à l'O.C.I. où se déroule le même processus que précédemment.

Un nouveau listing d'erreurs sera établi en vue d'une nouvelle recodification. La liquidation totale des erreurs, au niveau d'un district, ou d'une commune, se fait en moyenne en 3 ou 4 passages (les erreurs de perforation retardent beaucoup cette liquidation).

Les causes d'erreurs sont multiples : signalons notamment les erreurs de codification ou de perforation pures et simples, la création en double (deux fiches pour un même ménage ou deux codifications pour une même personne), l'erreur d'in vraisemblance (incompatibilité entre les

renseignements d'une même personne ou de membres d'un même ménage), les erreurs de listing (ménages fantômes, corrections mal faites, etc.).

#### 6.4. Sortie des tableaux

Une fois le fichier apuré, la fusion des bandes permet la sortie des tableaux; le programme CENTS a d'abord été utilisé mais après quelques difficultés et un changement de personne, le programme SMI a été adopté, ce qui a entraîné un gros retard au niveau informatique.

Au début (programme CENTS), les tableaux ont été tirés par régions ou communes : Brazzaville en Juin 1975, le Pool en 1976, la Cuvette en Décembre 1976, le Kouilou et une partie de Pointe-Noire en Juin 1977.

Ensuite, pour accélérer leur sortie, les tableaux ont été tirés directement pour l'ensemble du pays (programme SMI), en Décembre 1977 et Janvier 1978. Les tableaux des régions et communes non encore sortis, l'ont enfin été au premier semestre 1978.

### C - QUESTIONNAIRE

#### 1. Sujets d'étude

La détermination des sujets se base sur les trois éléments suivants : les besoins nationaux, les recommandations internationales, le type de collecte choisie.

En matière de besoins nationaux, rappelons que le projet de recensement exhaustif de la population date de la 2ème session de la Commission Supérieure de la Statistique (Décembre 1965). Les besoins nationaux se justifient par : l'ignorance totale à l'égard des effectifs, des principales caractéristiques de structure, de mouvement naturel et de répartition géographique de la population congolaise, ainsi que par la nécessité de prendre en compte, dans l'élaboration des futurs plans de développement économique et social, de la variable démographique.

Comme on le sait, les organismes internationaux suscitent dans tous les pays l'organisation périodique de recensements démographiques : les Nations Unies ont ainsi proclamé l'année 1970, comme année mondiale des recensements de population.



En ce qui concerne enfin le type de collecte choisie, il s'agit surtout d'arguments limitatifs sur le nombre de critères à retenir. Initialement conçu dans un programme d'observation permanente des faits démographiques comme inventaire de base, le recensement avait un caractère exhaustif mais très léger eu égard au nombre de sujets. C'est par la suite, qu'avec le concours d'une assistance extérieure importante, apportée essentiellement par le FNUAP, que le recensement s'est aligné sur le Programme Africain du Recensement et a élargi son champ. Le questionnaire devient plus lourd, avec des questions rétrospectives sur la fécondité et la mortalité et des questions sur l'habitat.

Le Comité National de Recensement (11-13 Octobre 1972) a donc décidé l'insertion des questions touchant les points suivants dans le questionnaire de base.

a) Données démographiques : age, sexe, situation matrimoniale, natalité, fécondité, mortalité, migrations (définitives, temporaires).

b) Données socio-économiques : population active et inactive, analphabétisme et degré d'instruction, fréquentation scolaire, structure ethnique.

c) Données collectives : structure des ménages, répartition géographique de la population, l'habitat en milieu urbain.

## 2. Définition

Les concepts utilisés ont été testés lors du recensement et de l'observation permanente pilote des faits démographiques dans la Lékoumou.

Le premier choix a dû être fait entre la population de droit (ou population légale) constituée des résidents habituels, présents ou absents temporairement, et la population de fait, qui est la population qui se trouve dans un lieu donné au moment du recensement (résidents présents et visiteurs).

La population de droit a été retenue, et l'on a défini la résidence en fonction de la durée ou de l'intention : "est considéré comme résident dans le village ou dans la commune, toute personne qui y vit depuis 6 mois ou plus, toute personne qui y vit depuis moins de 6 mois et qui manifeste l'intention d'y vivre plus de 6 mois".

Le recensement se fait sur la base du ménage : "un ménage est un groupe de personnes apparentées ou non, qui vivent ensemble, et qui éventuellement mangent ensemble, et ont en commun d'autres dépenses ou ressources". Dans les cas litigieux, l'unité d'habitation prédomine. On peut alors distinguer : le ménage simple dans lequel une personne pourvoit elle-même à ses besoins alimentaires et autres besoins essentiels sans s'associer à aucune autre personne, et le ménage multiple dans lequel plusieurs personnes pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels. Elles peuvent être apparentées ou non, et la mesure dans laquelle elles mettent en commun leurs revenus et leur dépenses peut varier. A la limite, un locataire forme un ménage. Un groupe de célibataires partageant un même logement forment un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour leurs repas. Sinon il y a autant de ménages que de célibataires. Plusieurs épouses d'un même mari, avec leurs enfants forment un seul ménage si elles habitent toutes dans la même enceinte, parcelle ou logement.

Le chef du ménage est celui qui est déclaré comme tel. Il peut être la personne la plus âgée du ménage, ou celle qui commande et qui décide des dépenses ou de l'utilisation des ressources du ménage. C'est à lui que l'on s'adresse pour avoir des renseignements, sur l'habitat par exemple.

"Un résident absent est un résident qui n'a pas passé la nuit de référence dans son village ou dans sa commune de résidence; il est enregistré comme résident absent dans son ménage".

"Un visiteur est un non résident qui a passé la nuit de référence hors de son village ou de sa commune de résidence; il est enregistré dans le ménage où il a passé la nuit de référence comme visiteur".

Les notions de résidents présents, résidents absents et visiteurs marquent une différence par rapport à celles déterminées pour l'enquête de la Lékoumou. Pour cette dernière, la notion de résidence est plus large, mais aussi plus floue. Le résident présent pouvait se trouver dans un village quelconque du district, le résident absent devait se trouver hors du district, le visiteur devait provenir d'un village situé hors du district. Le recensement a retenu la notion plus précise du village, comme lieu de résidence.

Le recensement a donc enregistré la population de droit (résidents présents et absents temporairement), mais en tenant compte des visiteurs, qui ont fait l'objet d'une étude à part (certains tableaux leurs sont consacrés).

"Chômage" - Est chômeur toute personne (homme ou femme) d'un certain âge, à même de prendre un emploi et qui est sans travail, en quête d'un emploi rémunéré ou rémunérateur de façon active ou non, au cours de la période de référence.

"Population active". Elle regroupe toutes les personnes des deux sexes qui constituent la main-d'oeuvre disponible pour la production des biens et des services; elle comprend les personnes occupées, c'est-à-dire celles ayant un emploi rémunéré ou rémunérateur, les personnes en chômage et les membres de l'Armée Populaire Nationale.

En ce qui concerne en second lieu les événements de référence, on a demandé aux membres des ménages :

- combien de naissances vivantes étaient intervenues dans le ménage au cours des 12 derniers mois,

- combien de décès étaient intervenus dans le ménage, au cours de la même période,

- combien de grossesses avait eu chaque femme résidente au cours de sa vie féconde.

Pour le milieu géographique, on a distingué le milieu urbain du milieu rural.

Le milieu urbain est composé des communes de Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo et N'Kayi. Ces communes dirigées par un maire sont partagées en arrondissements, qui eux sont dirigés par un adjoint au maire. Ces arrondissements se composent de blocs, ensemble de parcelles limitées par 4 rues. L'ensemble de blocs confié à un contrôleur constitue un îlot. La parcelle est l'unité géographique la plus petite dans laquelle les ménages sont identifiés. Chaque recenseur a un certain nombre de blocs à recenser qui constitue son champ de travail : on l'appelle zone de dénombrement. Le milieu rural est constitué du reste du territoire national.

Ces régions sont divisées en districts : on en compte 45 pour l'ensemble du pays. Dans le cadre du recensement, on a placé un contrôleur principal par district. Chaque district est partagé en un certain nombre de secteurs, à la tête desquels sont placés des contrôleurs. La zone de dénombrement pour chaque recenseur en milieu rural comprend un certain nombre de villages.

Complétant l'étude purement démographique, des questions concernant l'habitat, dans les communes uniquement, ont été posées au chef de ménage.

L'habitation est composée d'une ou plusieurs pièces, situées en général sous le même toit et donnant sur l'extérieur ou sur un couloir commun par une porte. On a distingué 13 types différents d'habitation selon la nature des matériaux de construction utilisés (murs, toit, sol...). La pièce est définie comme étant un espace d'une unité d'habitation entouré de murs et couvert d'un toit, et dont la taille est suffisante pour qu'un adulte puisse éventuellement y coucher.

Certaines questions ont été posées au chef de ménage sur le mode d'éclairage et sur le type de lieu d'aisance. On a distingué trois types de lieu d'aisance : traditionnel, semi-moderne et moderne. Le type traditionnel est caractérisé par une fosse septique non aménagée, entourée d'un mur rudimentaire (paille, golette de vois et argile, tôles...), couverte ou non. Le type semi-moderne est au contraire constitué par une fosse septique construite avec des agglomérés ou du béton et recouverte d'une dalle en béton; les murs sont généralement construits avec des agglomérés et le toit en tôle ou en ciment. Le type moderne est en outre équipé de chasse d'eau et d'autres accessoires modernes.

Dans le domaine économique, on a distingué la profession habituelle (métier pour lequel on a été formé, ou que l'on a exercé le plus longtemps), de la profession exercée actuellement (activité ou travail exercé au cours de la semaine précédant la date de référence). On a demandé également la situation dans la profession actuelle : employeurs-patrons, salarié, travailleur indépendant, apprenti, coopérateur.

Des opérations spéciales de recensement ont eu lieu pour la population comptée à part, dont les individus habitent ensemble, sans pour cela former un ménage (internat, dispensaire, caserne, prison, couvent...); un questionnaire plus simple a été employé.

### 3. Questionnaires et autres documents

#### Le questionnaire

Le recensement pilote a montré que les questions sur la natalité, la fécondité et la mortalité pouvaient donner des résultats exploitables puisque l'écart avec ceux de l'observation suivie est assez faible. C'est pourquoi on a conservé ces questions et la forme du questionnaire lui-même. Mais la qualité des recenseurs lors du recensement pilote était très supérieure en moyenne à celle des agents du recensement : les agents du recensement pilote sont devenus contrôleurs principaux ou contrôleurs au recensement général.

Des modifications de détail ont été apportées au questionnaire en tenant compte des nouvelles définitions de certains concepts. Les rubriques finalement retenues dans le questionnaire définitif sont les suivantes :

- Informations sur la localisation et l'identification du ménage (1ère page) - Région, district, commune ou PCA; arrondissement dans la commune ou l'axe routier dans le district, village ou quartier; numéro du bloc et de la parcelle dans le bloc; dénomination de la rue et numéro de la parcelle, le numéro du ménage et le numéro de la famille du ménage dans le ménage; taille récapitulative du ménage.

#### - Informations individuelles (pages 2, 3 et 4) -

- Numéro d'ordre de la personne recensée.
- Nom et prénoms.
- Lien de parenté avec le chef de ménage.
- Sexe.
- Situation de résidence.
- Date de naissance (jour, mois et année).
- Lieu de naissance.

- Situation matrimoniale.
- Ethnie ou nationalité.
- Etat physique.
- Dernière classe suivie.
- Dernier diplôme obtenu.
- Profession habituelle.
- Profession exercée actuellement.
- Situation dans la profession actuelle.
- Nom de l'établissement ou de l'entreprise qui vous emploie.
- Activité secondaire.
- Vos parents sont-ils encore en vie ? (père et mère)
- Date d'installation dans la commune.
- Motif d'installation dans la commune.
- Lieu de résidence antérieure.
- Date ( d'arrivée pour un visiteur  
          ) de départ pour un absent temporaire.
- Motif ( d'arrivée pour un visiteur  
          ) de départ pour un absent temporaire.
- Lieu ( de provenance pour un visiteur  
          ) de séjour actuel pour un absent temporaire.
  
- \* Nombre de mariages contractés.
- \* Nombre de grossesses durant toute la vie féconde.
- \* Enfants nés vivants au total ( masculin  
  ) féminin  
  ( total
- \* Enfants survivants au total ( masculin  
  ) féminin  
  ( total
- \* Enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois ( masculin  
  ) féminin
  
- Décès au cours des 12 derniers mois
  - . Lien avec le chef de ménage
  - . Sexe
  - . Age au décès.

-----

\* Pour les femmes de 12 ans et plus.

- Informations collectives : à demander seulement aux ménages demeurant dans les communes.

- Le ménage dispose-t-il d'un poste de radio ?
- Le nombre de pièces occupées au total par le ménage.
- Type d'habitation.
- Statut d'occupation.
- Montant du loyer mensuel (pour les locataires).
- Type de lieu d'aisance.
- Mode d'approvisionnement en eau.
- Mode d'éclairage.

La feuille de population comptée à part

Questionnaire adopté pour les catégories de population dites comptées à part.

Autres documents

Les autres documents mis au point peuvent être classés en cinq catégories suivant leur destination.

- Documents de formation

Il s'agit des trois manuels : Manuel du Recenseur, Manuel du Contrôleur et Manuel du Formateur. Le plus important est sans contexte le Manuel du Recenseur qui contient toutes les définitions et les instructions nécessaires pour effectuer correctement le dénombrement. Le Manuel du Contrôleur décrit les tâches qui incombent au Contrôleur et la manière de les accomplir. Le Manuel du Formateur définit un plan et une méthode pour la formation des Contrôleurs et Recenseurs.

- Documents destinés à l'exploitation manuelle

Le bordereau récapitulatif : établi par le recenseur une fois la journée de travail accomplie, il donne par ménage, le nombre de personnes recensées, par sexe et par situation de résidence, et les événements enregistrés dans le ménage : naissances et décès survenus au cours des 12 derniers mois.

Le tableau récapitulatif, établi par le contrôleur à partir des bordereaux récapitulatifs.

La fiche récapitulative, établie par le contrôleur principal à partir des tableaux récapitulatifs.

- Documents de contrôle

La feuille de contrôle des ménages : établie par le contrôleur, elle résume les résultats du contrôle effectué en recensant quelques ménages pris au "hasard".

La description des erreurs et fautes pour chaque ménage : établie au début du dénombrement par le contrôleur principal qui, en analysant les premières feuilles de ménage remplies par le recenseur et vérifiées par le contrôleur, décrit les erreurs et fautes flagrantes. Elle a pour objet d'établir un bilan de la formation et de juger de l'opportunité d'envisager un stage de recyclage.

La fiche de contrôle des dossiers : bilan du contrôle, elle est établie par le contrôleur principal en fin des opérations.

Le contrôle et inventaire des documents et du matériel : établi successivement à la fin des opérations par le contrôleur, le contrôleur principal et le superviseur.

- Documents de liaison entre le terrain et le Bureau Central du Recensement

Leur but est de permettre au Bureau Central d'être tenu régulièrement au courant de l'avancement des opérations pour une meilleure coordination et un contrôle continu.

Le rapport recrutement et formation : il fait le point sur la formation et le recrutement des contrôleurs et recenseurs par rapport aux besoins exprimés, aux normes de recrutement, de formation et de sélection des candidats.



Le résumé des erreurs et des fautes : synthèse de la "description des erreurs et des fautes".

L'enregistrement des messages reçus et des réponses envoyées : cahier dans lequel on enregistre tous les messages (lettres, télégrammes, téléphones) reçus des équipes opérant sur le terrain et ceux qu'on leur adresse.

Le résumé du dénombrement : établi une fois par semaine par le Recenseur, vérifié par le Contrôleur. Il permet de mesurer l'avancement des opérations en général, d'apprécier la prestation quotidienne de chaque recenseur en particulier, base de calcul de la prime de rendement.

- Documents utilitaires

La fiche de visite des ménages : établie par le recenseur, liste des ménages visités avec le nom du chef de ménage et quelques caractéristiques de taille du ménage.

Le cahier d'observations du Recenseur : sorte d'agenda où celui-ci doit porter toutes les difficultés rencontrées.

La fiche de zone : établie par le contrôleur, précise les limites exactes de la zone de dénombrement (schéma de la zone, noms des villages, noms des rues, numéros des blocs et des parcelles, etc.).

Le dossier de village : ensemble des documents établis par le Recenseur et le Contrôleur et qui se rapportent soit à un village, soit à un arrondissement.

Le cahier de tournée : sorte d'agenda du contrôleur qui doit y faire figurer toutes les observations sur le déroulement du travail : qualité de la prestation des Recenseurs, contact avec le Contrôleur principal, difficultés rencontrées, etc. Le Contrôleur principal et le Superviseur tiennent chacun un cahier de tournée.

Le carnet d'intendance : document comptable qui rend compte de tous les mouvements de matériel et de sortie des fonds. Le Superviseur et le Contrôleur principal tiennent chacun un carnet d'intendance.

D - TABULATION ET PUBLICATION

1. Principaux tableaux

Une liste de 62 tableaux statistiques croisant les différents caractères étudiés fut adoptée. Nous donnons ci-joint l'énumération complète de ces tableaux.

<u>Tableau</u>	<u>Titre du Tableau</u>	<u>Niveau géographique*</u>
1	Répartition de la population résidente selon le village, le sexe et le nombre de ménages.	R P
2	Répartition de la population résidente selon le sexe et l'âge détaillé et la situation matrimoniale.	C R P D C
3	Répartition de la population résidente selon le sexe et l'ethnie détaillée.	C R P
4	Répartition de la population résidente selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le groupe ethnique.	C P
5	Répartition de la population résidente selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon la situation matrimoniale.	C R P
6	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité, la situation matrimoniale et le sexe.	C R P
7	Répartition de la population résidente âgée de 12 ans et plus, de sexe féminin, selon les groupes d'âge quinquennaux et le nombre de mariages contractés.	C R P
8	Répartition de la population résidente de sexe féminin âgée de 12 ans et plus, selon les groupes ethniques et le nombre de mariages contractés.	C P
9	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon la situation matrimoniale, le groupe de profession exercée et le sexe.	C R P

---

\* Note : C = COMMUNE - D = DISTRICT - R = REGION - P = PAYS-CONGO.

- |    |   |                 |
|----|---|-----------------|
| 10 | Répartition de la population résidente des communes selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, et selon le lieu de naissance.   | C               |
| 11 | Répartition de la population résidente des communes selon les groupes ethniques, le sexe et le lieu de naissance.   | C               |
| 12 | Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, et le nombre des enfants nés vivants.   | C R<br>P        |
| 13 | Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, le nombre et le sexe des enfants survivants.                                  | C R<br>P        |
| 14 | Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux et le nombre de grossesses.  | C R<br>P        |
| 15 | Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, le nombre et le sexe des enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.   | D C<br>C R<br>P |
| 16 | Répartition des femmes résidentes des communes âgées de 12 ans et plus, selon le nombre et le sexe des enfants nés vivants et selon leur groupe ethnique.                     | C<br>P          |
| 17 | Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux et le nombre de mariages contractés, et selon le nombre d'enfants nés vivants. | C R<br>P        |
| 18 | Répartition des décédés des 12 derniers mois selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux.   | C R<br>P        |
| 19 | Répartition des résidents selon la survie des parents et les groupes d'âge quinquennaux des résidents.  | C R<br>P        |

- |    |  |          |
|----|--|----------|
| 20 | Répartition des résidents des communes selon la durée d'installation, le sexe et le motif d'installation.                      | C        |
| 21 | Répartition des résidents des communes selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, et selon la durée d'installation.      | C        |
| 22 | Répartition des résidents des communes selon le sexe et le lieu de résidence antérieure et selon la durée d'installation.      | C        |
| 23 | Répartition des résidents des communes selon le sexe et la durée d'installation et selon le type d'activité.                   | C        |
| 24 | Répartition des résidents absents selon le sexe et le motif d'absence et selon le lieu de séjour actuel.                       | C R      |
| 25 | Répartition des résidents absents selon le sexe et le groupe d'âge et selon le motif d'absence.                                | C R<br>P |
| 26 | Répartition des résidents absents selon le sexe et le motif d'absence, et selon la situation matrimoniale.                     | C R<br>P |
| 27 | Répartition des visiteurs selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, et selon le lieu de provenance.                     | C R      |
| 28 | Répartition des visiteurs des communes selon le motif de la visite et le sexe, et selon la dernière classe suivie.             | C        |
| 29 | Répartition des visiteurs selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, et selon le lien de parenté avec le chef de ménage. | C R<br>P |
| 30 | Répartition des visiteurs selon le sexe et le motif de la visite et selon le lieu de provenance.                               | C R<br>P |
| 31 | Répartition des visiteurs selon le sexe et le motif de la visite, selon le lien de parenté avec le chef de ménage.             | C R<br>P |

32	Répartition des visiteurs des communes selon le motif de la visite et le sexe et selon le type d'activité.	C
33	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité et selon les groupes d'âge quinquennaux.	C R P
34	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la profession exercée actuellement et selon le type d'activité.	C R P
35	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe de profession exercée et selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux.	C R P
36	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la situation dans la profession, et selon le groupe de profession exercée et le sexe.	C R P
37	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe de branche d'activité économique et le groupe de profession exercée et le sexe.	C R P
38	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le grand groupe de profession exercée et selon le sexe et le lieu de naissance.	C R P
39	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus selon le groupe d'âge et le sexe, et selon le groupe de branche d'activité économique.	C R P
40	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus, selon la situation dans la profession et selon le sexe et le groupe de branches d'activité économique.	C R P
41	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la situation dans la profession, et selon le sexe et la nationalité.	C R P

42	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et le groupe d'âge et selon la situation dans la profession.	C R P
43	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et le groupe de profession exercée actuellement.	C R P
44	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux et selon le niveau d'instruction.	C R P
45	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le niveau d'instruction et selon le type d'activité et le sexe.	C R P
46	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le niveau d'instruction, et selon le sexe et les grands groupes de profession.	C R P
47	Répartition de la population résidente âgée de 6 à 20 ans, selon l'âge détaillé et selon la scolarisation et la dernière classe suivie.	D C R P
48	Répartition de la population résidente selon l'état physique, le sexe et le type d'activité.	C R P
49	Répartition de la population résidente selon l'état physique, et selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux.	C R P
50	Répartition des ménages selon les groupes d'âge quinquennaux des chefs de ménage et la taille du ménage, et selon le type de ménage.	C R P
51	Répartition des ménages selon le groupe ethnique du chef de ménage et la taille du ménage, et selon le type de ménage.	C P
52	Répartition des ménages selon la taille du ménage et le nombre d'actifs du ménage, et selon le groupe de profession exercée par le chef de ménage.	C R P

53	Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef de ménage et le type de ménage, et selon le groupe de profession exercée par le chef de ménage.	C	R
		P	
54	Répartition des ménages des communes, selon la taille des ménages et selon le nombre de pièces occupées au total.	C	
55	Répartition des ménages des communes selon les groupes d'âge quinquennaux des chefs de ménage et le type d'habitation, et selon la durée d'installation du chef de ménage.	C	
56	Répartition des ménages des communes selon le type d'habitation et la taille du ménage, et selon le montant du loyer.	C	
		P	
57	Répartition des ménages des communes selon la durée d'installation du chef de ménage, et selon le statut d'occupation.	C	
58	Répartition des ménages des communes selon le type d'activité du chef de ménage et le type d'habitation et selon le statut d'occupation.	C	
		P	
59	Répartition des ménages des communes selon le mode d'approvisionnement en eau et le type de lieu d'aisance et selon le groupe de profession du chef de ménage.	C	
		P	
60	Répartition des ménages des communes selon le groupe de profession du chef de ménage et le type d'habitation et selon le mode d'éclairage.	C	
61	Répartition des ménages des communes selon le type d'habitation et le nombre de pièces occupées, et selon le montant du loyer.	C	
		P	
62	Répartition des ménages selon le nombre de postes radio et la taille du ménage.	C	R
		P	

## 2. Analyse des résultats

Nous disposons pour chaque commune et pour l'ensemble du pays de 62 tableaux et pour chaque région de 45 tableaux.

Pour chaque tableau, il existe une fiche d'analyse élaborée préalablement (de Février 1974 à Juillet 1975). Cette fiche décrit le travail à faire sur ce tableau : les regroupements, les calculs, les graphiques, et donne une première orientation des commentaires (hypothèses).

Le plan d'analyse adopté comprend cinq parties :

### 1 - Structure démographique de la population

- 1.1. Structure par âge et sexe.
- 1.2. Structure matrimoniale.
- 1.3. Structure ethnique.
- 1.4. Structure géographique.

### 2 - Les mouvements naturels

- 2.1. Nuptialité et mobilité conjugale.
- 2.2. Fécondité - Natalité.
- 2.3. Mortalité.

### 3 - Les migrations

- 3.1. Résidents présents.
- 3.2. Résidents absents.
- 3.3. Visiteurs.

### 4 - Instruction et activité professionnelle

- 4.1. Activité économique.
- 4.2. Scolarisation et niveau d'instruction.

### 5 - Ménages et habitat

- 5.1. Caractéristiques des ménages.
- 5.2. Etude de l'habitat.
- 5.3. Divers.

Le travail d'analyse est discuté collectivement avant d'être transmis à la dactylographie. Le calendrier d'analyse a été le suivant :



Brazzaville	Janvier à Juin 1976
Pool	Septembre à Décembre 1976
Cuvette	Janvier à Juin 1977
Kouilou	Juillet-Août 1977 (structure mouvement naturel).

### 3. Les problèmes de la population comptée à part

La population comptée à part est constituée des individus logeant dans les établissements suivants :

- militaires logés en caserne, quartiers, camps...
- personnes hospitalisées pour plus de 6 mois dans les établissements hospitaliers.
- détenus des prisons et des maisons d'éducation surveillée.
- pensionnaires des hospices, asiles, maisons de bienfaisance.
- élèves-étudiants des internats (publics ou privés).
- ouvriers logés dans des baraquements de chantiers temporaires de travaux publics, n'ayant pas d'autre domicile habituel.
- personnes de passage à l'hôtel.

Ces individus ne constituant pas de ménage, sont comptés à part et recensés sur des feuilles spéciales (et non sur les feuilles de ménage). Ils représentent moins de 0,4 % de la population totale. C'est pourquoi on a jugé suffisant de la dépouiller manuellement. Mais l'analyse de Brazzaville ayant débuté depuis plusieurs semaines lorsqu'a été communiquée cette population à part, il a fallu arrêter le travail, attendre le dépouillement manuel de certains tableaux et rajouter leurs données à chacun des tableaux informatiques concernés, l'analyse devant elle aussi être revue. En fait, ce travail étant fastidieux, seuls les tableaux de structure ont été modifiés; les autres tableaux (migrations, mouvements naturels, activité économique, ménage, habitat...) sont fournis sans population à part.

Il y a donc manque d'homogénéité des tableaux, puisque certains comportent la population à part et d'autres pas (elle est toutefois mentionnée à part le cas échéant). D'autres difficultés se sont produites : problèmes propres au dépouillement manuel ou mauvaise organisation des divers dépouillements, pertes de certains tableaux intermédiaires, etc. qui font que l'analyse à l'échelon du Congo a été faite sans

population comptée à part; le total a cependant été mentionné (bien qu'incomplet). Au niveau des régions, l'analyse a été faite avec ou sans population comptée à part (pour la structure).

Le problème réside dans le fait que cette population, bien que peu nombreuse, se concentre dans le sexe masculin (85 %), dans les jeunes (66 % de 15 à 24 ans), dans les élèves-étudiants (60 % de cette population...).

Il semble qu'à l'avenir il soit préférable de faire une étude approfondie sur les feuilles de population comptée à part, afin de pouvoir ensuite traiter cette population avec l'ensemble.

#### 4. Publication

Le premier ouvrage publié sur le recensement concerne la population des localités (volume XIV, Juin 1975). Cette publication fait suite à un dépouillement manuel et concerne les effectifs des villages et des villes du Congo, classés par régions et districts : sont mentionnés les effectifs totaux, les effectifs de chaque sexe et le nombre de ménages par localités.

Sur Brazzaville une publication rapide a d'abord été faite en Juin 1976, suivie de cinq ouvrages (un pour chaque chapitre d'analyse) : Structure démographique (Juillet 1976), Mouvements naturels (Août 1976), Migrations (Octobre 1976), Instruction et activité professionnelle (Juillet 1977), Ménage et habitat (Mai 1977).

On a ensuite décidé de grouper ces diverses parties et de sortir la région du Pool en deux tomes : Structure et mouvements naturels (Août 1977), Migrations, instruction, activité professionnelle et ménages (à paraître).

Au niveau national, quatre volumes sont prévus <sup>(1)</sup> :

- Tome 1 - Rapport méthodologique, publié, 1978.
- Tome 2 - Etat de la population.
- Tome 3 - Données du mouvement.
- Tome 4 - Tableaux statistiques détaillés.

---

(1) En Août 1979, les publications d'analyse (tomes 2 et 3) sont à l'impression en ce qui concerne l'"état de la population", en cours de rédaction pour les "données du mouvement"; le tome 4 est publié.

Au niveau des régions administratives et communes urbaines,  
il ne sera publié qu'un seul volume : Tableaux statistiques détaillés,  
comportant des commentaires très succincts.

E - EVALUATION

Il n'a pas été procédé à une enquête de contrôle.

ANNEXES

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

- . Questionnaire "feuille de ménage".
- . Feuille de population comptée à part.

NUMERO D'ORDRE Reprendre le n° d'ordre de la personne dans le ménage	POUR LES RÉSIDENTS (présents ou temporairement absents) DES COMMUNES				POUR LES VISITEURS ET LES RÉSIDENTS ABSENTS TEMPORAIRES				
	INSTALLATION DANS LA COMMUNE			LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE	DATE		MOTIF	LIEU	
	DATE D'INSTALLATION	MOTIF D'INSTALLATION	Mois		Année	— d'arrivée pour un visiteur — de départ pour un absent temporaire		— d'arrivée pour un visiteur — de départ pour un absent temporaire	— de provenance pour un visiteur — de séjour pour un absent temporaire
				Mois			Année		
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10

MINISTÈRE DU PLAN  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN  
Direction de la Statistique  
et de  
la Comptabilité Économique

RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

Projet Afr. 241.062 UDEAC - TCHAD  
Projet PRO/73 Po 1 PNUD  
Décret n° 72/125 du 20 Avril 1972

**COMITÉ NATIONAL DU RECENSEMENT  
DE LA POPULATION**

Arrêté N° 1883 / PCE / CGSP / DSCE du 21 Avril 1972

**RECENSEMENT GENERAL  
DE LA  
POPULATION**

- ANNÉE 1974 -

**FEUILLE DE MÉNAGE**

**QUESTIONS SUR LA FÉCONDITÉ :**  
— A POSER EXCLUSIVEMENT AUX FEMMES RÉSIDENTES  
(Présentes ou absentes temporairement) DE 12 ANS ET PLUS

N° D'ORDRE Reprendre le n° d'ordre de la femme inscrite au page 2	Nombre de mariages contractés	Nombre de grossesses durant toute la vie féconde	ENFANTS NÉS VIVANTS DURANT TOUTE LA VIE FÉCONDE						Enfants nés vivants au cours des 13 derniers mois		Le ménage dispose-t-il de poste radio qui marche ?	
			ENFANTS NÉS VIVANTS AUX TOTAL			DONT ENCORE EN VIE			Masc.	Fém.		
			Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total				
			01	02	03	04	05	06	07	08		09

Le ménage dispose-t-il de poste radio qui marche ?  
oui   
non   
Si oui, combien

Décès intervenus au cours des 13 derniers mois dans le ménage

N°	Lien avec CM	Sexe	Age

MÉNAGE N° .....  
Feuille de Ménage n° .....

Région .....  
District ou Commune ..... P.C.A. ....  
Axe routier, Piste .....  
Arrondissement .....  
Village, Quartier ou Section .....  
Bloc n° ..... Parcelle n° .....  
Rue ..... n° .....

SEXE	RÉSIDENTS			Visiteurs
	Présents	Absents	Total	
Masculin				
Féminin				
Total				

Date du Recensement .....  
 Nom de l'agent Recenseur .....  
 Nom du contrôleur ..... Date .....

# MENAGE N° \_\_\_\_\_

Feuille de Ménage n° \_\_\_\_\_

Observations de l'agent Recenseur .....

Observations du contrôleur .....

NUMÉRO D'ORDRE Il se rapporte à une personne du ménage	NOM ET PRÉNOMS Inscrivez les membres du Ménage dans l'ordre suivant : - Chef de ménage C.M. - Épouse du chef de ménage. - Enfants non mariés du chef de ménage avec cette épouse. - 2 <sup>e</sup> Épouse éventuellement suivis de ses enfants non mariés. - Autres parents, amis et visiteurs.	LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE - Le chef de ménage lui-même : CM. - Épouse - Fil, fille - Père, mère - Tante, oncle etc...	SEXE - M pour masculin - F féminine pour	SITUATION DE RESIDENCE - présent - absent - visiteur	NAISSANCE			SITUATION MATRIMONIALE (Célibataire, veuf, marié, divorcé, union libre)	Ethnie ou Nationalité  Inscrivez : - retenu pour un Congolais. - La nationalité pour un non Congolais.	ÉTAT PHYSIQUE - Normal - Aveugle - Muet - Sourde - Infirmes Etc...	INSTRUCTION		POUR LES PERSONNES DE SIX (6) ANS ET PLUS								
					DATE						LIEU Inscrivez : - Le District, le P.C.A ou la Commune pour une personne née au Congo. - Le Pays pour une personne née hors du Congo.	dernière classe suivie	dernière diplôme obtenu	ACTIVITÉ PRINCIPALE				Vos Parents sont-ils encore en vie ?			
					PROFESSION HABITUELLE	PROFESSION EXERCICÉE ACTUELLEMENT	SITUATION DANS LA PROFESSION ACTUELLE - Patron - Salarié - Travailleur indépendant etc...							NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'ENTREPRISE QUI VOUS EMPLOIE ACTUELLEMENT	ACTIVITÉ SECONDAIRE	Père	Mère				
																		JOUR (avec 2 chiffres)	MOIS (écrivez le n° du mois dans l'année)	ANNÉE (écrivez les 2 derniers chiffres de l'année)	15
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	

## Questions sur l'habitat à poser exclusivement au chef de ménage

<b>I. NOMBRE DE PIÈCES OCCUPÉES AU TOTAL PAR LE MÉNAGE</b> <input type="checkbox"/>	<b>II. TYPES D'HABITATION</b> (Case principale du ménage) 1 - Type A : case en pisé et toit en chaume <input type="checkbox"/> 2 - Type B : case en pisé, toit en chaume, sol en ciment <input type="checkbox"/> 3 - Type C : case en pisé, toit en tôle, sol en ciment <input type="checkbox"/> 4 - Type D : case en parpaing de terre et toit en chaume <input type="checkbox"/> 5 - Type E : case en parpaing de terre, toit en chaume, sol en cim <input type="checkbox"/> 6 - Type F : case en parpaing de terre, toit en tôle, sol en ciment <input type="checkbox"/> 7 - Type G : case en semi dur, toit en tôle sans plafond <input type="checkbox"/>	8 - Type H : case en semi dur, toit en tôle avec plafond <input type="checkbox"/> 9 - Type I : case en dur plafonnée <input type="checkbox"/> 10 - Type J : case en dur plafonnée équipée de sanitaires <input type="checkbox"/> 11 - Type K : case J avec Rez de chaussée + étage <input type="checkbox"/> 12 - Type L : Type K + jardin et confort <input type="checkbox"/> 13 - Type M : villa moderna <input type="checkbox"/> <b>III. STATUT D'OCCUPATION</b> 1 - Propriétaire et copropriétaire <input type="checkbox"/> 2 - Locataire simple <input type="checkbox"/> 3 - Locataire en location vente <input type="checkbox"/>	4 - Logé gratuitement (parent, ami) <input type="checkbox"/> 5 - Logé par employeur gratuitement <input type="checkbox"/> 6 - Location subventionné par employeur <input type="checkbox"/> 7 - Autres cas (à préciser) : <input type="checkbox"/>	<b>IV. SI LOCATAIRE MONTANT DU LOYER</b> <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	<b>V. TYPE DE LIEU D'AISANCE</b> 1 - Type traditionnel <input type="checkbox"/> 2 - Type semi-moderne <input type="checkbox"/> 3 - Type moderne <input type="checkbox"/> 4 - Pas de lieu d'aisance <input type="checkbox"/>	<b>VI. APPROVISIONNEMENT EN EAU</b> 1 - Puits <input type="checkbox"/> 2 - Eau de source <input type="checkbox"/> 3 - Eau de rivière <input type="checkbox"/> 4 - Eau courante dans la parcelle <input type="checkbox"/> 5 - Eau courante à l'extérieur <input type="checkbox"/> 6 - Borne-fontaine publique <input type="checkbox"/> 7 - Autres cas (à préciser) <input type="checkbox"/>	<b>VII. MODE D'ÉCLAIRAGE</b> 1 - Traditionnel <input type="checkbox"/> 2 - Boule <input type="checkbox"/> 3 - Pétrole <input type="checkbox"/> 4 - Electricité <input type="checkbox"/> 5 - Gas <input type="checkbox"/> 6 - Autres cas (à préciser) <input type="checkbox"/>
---	--	--	--	---	---	---	---

